



INFORMATION

Séance du 7 juillet 2009

INFORMATION

Dotation
de Solidarité Urbaine

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLIER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice
Absents, excusés : Mme REINHART 4^{ème} adjoint (mandataire M. DOSSET), M. LE GUAY 11^{ème} adjoint (mandataire Mme CHARLES), Mme LAFFARGUE (mandataire Mme DOAT), Mlle BOUSSARIE (mandataire M. GERAUD), Mme DARTENCET (mandataire Mme MONTEIL-MAYAUD), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

Exercice 2008 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale- Compte-rendu d'emploi

La D.S.U.C.S. a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La D.S.U.C.S. est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte :

- le potentiel financier par habitant soit 861,79 € pour la commune de Périgueux contre 1 072,01 € pour les communes de plus de 10 000 habitants,
- la part des logements sociaux de la commune dans son parc total soit pour Périgueux 3 201 logements sur un parc total de 16 856,
- le nombre de personnes couvertes par les allocations logement : 8 988 personnes
- le revenu par habitant de la commune : soit 8 505,04 € pour la commune contre 10 167,88 € pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Les communes éligibles sont celles classées dans les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants, soit 714 communes. L'indice synthétique obtenu (1,093) classe la commune de Périgueux au 468^{ème} rang pour l'année 2008.

L'article L 2334-19, abrogé par l'article 139 de la loi 2007-1822 du 24 décembre 2007 prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation, présente un rapport avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice. Ce rapport retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

En 2008 la Ville de Périgueux a perçu 915 034 € de dotation. Les politiques mises en place en matière de solidarité, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie ont permis de soutenir les actions suivantes :

1) en investissement :

- ⚡ Projet de renouvellement urbain (convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ANRU)
- participation à l'Office Public de l'Habitat : construction de logements rues Raudier, Brantôme, Louis Blanc, Remparts 375 286 €

≡	Modernisation des équipements sociaux et éducatifs	
-	travaux d'amélioration dans les crèches	9 433 €
-	travaux dans les écoles	560 119 €
≡	Amélioration des conditions de vie des habitants	
-	Aménagement d'un espace public (Parc de la Source 1 ^{ère} tranche)	215 336 €

1) en fonctionnement :

♦	Centre Communal d'Action Sociale (subvention commune)	486 500 €
♦	Recrutement d'un chargé de mission pour l'ANRU	62 332 €
♦	Fonctionnement de la Maison de quartier du Gour de l'Arche	155 885 €

Soutien à la vie associative

♦	Association Mission Locale d'insertion sociale et de qualification professionnelle pour les jeunes de 16-25 ans	95 600 €
♦	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	67 200 €
♦	Association Espace Economie Emploi	75 400 €
♦	Actions de prévention	7 050 €
♦	Actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS)	29 000 €
♦	Actions dans le cadre du Contrat Temps Libre (Dispositif d'animation jeunesse)	20 000 €
♦	Participation au fonctionnement des CLSH	840 000 €

Les dépenses citées ci-dessus, engagées en 2008, ne sont pas exhaustives mais celles mentionnées sont représentatives de l'effort de la commune au titre du développement social.

Elles représentent en investissement la somme de 1 160 174 € et, en fonctionnement, un montant de 1 838 967 €, soit une dépense globale de 2 999 141 €.

Avec **915 034 €**, la dotation perçue en 2008 représente environ 30,5% des dépenses.

En 2008, l'article 70 du projet de loi de finances 2009 prévoyait la réforme de la DSU, portant sur trois points :

- un resserrement de l'éligibilité : 476 communes (soit la moitié) contre 714 actuellement
- la suppression du critère ZFU (zones franches urbaines)
- la suppression du critère logements sociaux.

Cette réforme a été reportée en 2010 ; les dotations 2009 sont attribuées sur les mêmes bases que celles de 2008 ; toutefois, la commune de Périgueux, étant classée au 489^{ème} rang en 2009, risque de perdre cette dotation, ce qui ne permettra probablement pas à la ville de poursuivre dans la même proportion ses efforts en matière de solidarité et de développement social, alors que le revenu par habitant est extrêmement faible.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND.

Délibération publiée le : 9 juillet 2009